

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/03/18

Dossier complet le :
23/03/18

N° d'enregistrement :
F01118P0076

1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble de logement de type R+6 avec 2 niveaux de sous-sol, Rue Louise à Asnières-sur-Seine (92)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PROMOBAT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VINCENT KIRYLUK - Directeur programmes IDF

RCS / SIRET

4	1	0	0	4	8	7	5	5	0	0	0	2	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- Catégorie 39 : Non soumis	- Surface de plancher < à 10 000 m ² (voir tableau des surfaces du projet en Annexe 2)
- Catégorie 17 - c : Soumis	- Rabattement temporaire (<6 mois) de la nappe en phase de chantier dans la nappe des alluvions de la Seine avec un débit d'exhaure de 125 m ³ /h (hors crue)
Rubrique 1.1.1.0 : Déclaration	- Emprise du Rez de chaussée de 650 m ² mais le projet est conforme à la « Doctrine Hydraulique » de la DRIEE Paris Proche Couronne avec une compensation des surfaces et des volumes sur site.
Rubriques 2.2.1.0 et 2.2.3.0 : Non soumis	
Rubrique 3.2.2.0 : Déclaration	
Rubrique 3.3.1.0 : Non soumis	- Pas de zone humide au droit du projet et dans les alentours immédiats

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme de construction consiste en la création d'un immeuble de type R+6 avec 35 logements collectifs, des parkings souterrains sur deux niveaux, et deux commerces en RDC.

Les anciens bâtiments présents sur site ont été démolis il y a plusieurs années par le propriétaire du site la ville d'Asnières sur Seine.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de rénovation du quartier Voltaire Nord, porté par la ville d'Asnières-sur-Seine, l'objectif du Permis de construire est de créer des logements collectifs et de deux commerces répondant à cette volonté de la ville.

L'architecture du projet s'insère dans son environnement (gare, axes de circulation, bâtiments alentours, etc.), tout en s'adaptant aux différents usages intérieurs (voir Annexe 15) : architecture des façades et emprise du bâti, prise en compte du bruit alentour, espaces verts extérieurs.

Le projet se situe en zone B du PPRI d'Asnières-sur-Seine. Ainsi, il a été conçu de manière à compenser les volumes et surfaces d'expansion de crues. De plus, il est conforme au PPRI.

Des parkings seront construits en sous-sols (voir tableau des surfaces du projet en Annexe 2).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition de l'existant (notamment la dalle béton - voir le plan de l'existant en Annexe 3 et étude de pollution en Annexe 6)

- Construction de 35 logements collectifs comprenant des parkings souterrains et deux commerces en RDC

- Rabattement temporaire (inférieur à 6 mois) de la nappe alluviale de la Seine en phase de chantier (voir la note technique en Annexe 4) :

Le débit prévisionnel est de l'ordre de 125 m³/h en situation d'étiage, et compris entre 250 et 350 m³/h en situation de hautes eaux annuelles. En cas de crues plus importantes, le chantier sera arrêté. Un suivi des rabattement et des débits sera assuré.

Les eaux seront rejetées vers le réseau d'assainissement, après décantation (voir la demande d'autorisation de rejet en Annexe 5). Le dispositif de rabattement sera composé de pointes filtrantes réparties sur la périphérie de la fouille.

Les opérations de rabattement commenceront en mars 2019 pour une période de 3 à 4 mois (la durée totale des travaux sera de 18 mois.). Afin de réduire les volumes prélevés, les opérations de rabattement de nappe seront arrêtées dès que possible.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour une gestion propre du chantier : gestion des déchets selon réglementation et étude de pollution en Annexe 6, kit anti-pollution, DT/DICT et investigations complémentaires le cas échéant, cloisonnement du chantier, protection des zones de stockage et des rétentions de produits dangereux, etc.

De plus afin d'éviter les nuisances sonores, le chantier sera arrêté entre 20h et 7h. Les engins utilisés seront en bon état de fonctionnement et respecteront les normes en vigueur.

Etant donné l'emprise de la parcelle, il n'est pas possible de réinfiltrer les eaux sur la parcelle du projet. De plus, la Seine est le cours d'eau le plus proche, et est trop éloignée pour envisager un rejet. Ainsi, un rejet vers le réseau d'assainissement est envisagé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les sous-sols seront cuvelés jusqu'à la cote +26,8 m NGF (cote casier +29,3 m NGF - 2,5 m, conformément au PPRI). Au-delà les sous-sols seront rendus inondables.

Le projet se situe en zone B du PPRI d'Asnières sur Seine. Ainsi, il a été conçu de manière à compenser les volumes et surfaces d'expansion de crues (voir la note de compensation de crue en Annexe 7).

De plus, il est conforme au PPRI (voir la note de conformité en Annexe 8) :

- les bâtiments à usage d'habitation seront situés au-dessus de la cote des PHEC.

- Les appareils vulnérables comme les appareils de chauffage se situeront au-dessus de la cote PHEC.

- Un dispositif de mise hors service automatique des équipements électriques sera prévu.

- Une protection et une étanchéité des réseaux de transport de fluide sera prévue.

- En dessous de la cote PHEC, les matériaux de construction seront hydrofuges et hydrophobes y compris les revêtements des sols et des murs et leurs liants.

- Pour l'équilibre des déblais / remblais, les sous-sols seront rendus inondables par l'intermédiaire de la rampe d'accès et d'événements mis en place au niveau des ventilations basses et hautes. Des pompes de refoulement au niveau du sous-sol seront installées et permettront le rejet des eaux stockées vers le réseau d'eau pluviale, après la décrue.

L'assainissement du projet sera de type séparatif et raccordé au réseau public situé rue Louise. Le rejet des EP vers le réseau public sera limité via : des toitures terrasses avec stockage, une tranchée drainante dans les jardins privés, un bassin de rétention étanche de 23 m³ avec débit régulé conformément aux règles en vigueur (voir notice VRD en Annexe 9).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la rubrique 1.2.2.0. (Autorisation), vis-à-vis du rabattement de nappe temporaire (en phase chantier - voir 4.3.1). Le dossier d'autorisation environnementale est en cours de rédaction ; Celui-ci sera déposé après l'instruction de notre formulaire Cas par Cas (dans le cadre de l'évaluation environnementale unique). De plus, conformément à l'article R214-23 du Code de l'Environnement, le projet est soumis à autorisation temporaire contenu de la durée des travaux de rabattement limitée à 4 mois soit inférieure à la durée maximale de 6 mois renouvelable une fois du présent article.

Etant donné la distance entre le projet et ces sites (> 3,5 km), le projet n'aura pas d'impact sur des zones NATURA 2000 (voir la fiche en Annexe 10).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise parcelle	1036 m ²
Surface plancher de logement / plancher de commerces	2357 m ² / 270 m ²
Emprise espaces verts / toitures végétalisés	274 m ² / 250 m ²
Cote RDC logement / commerces	+29,35 m NGF / +29,20 à 29,35 m NGF
Cote sous-sol -1 / sous-sol -2	+25,93 m NGF / +23,13 m NGF
Cote casier (PPRI) / Cote cuvelage (cote casier - 2,5 m NGF)	+29,3 m NGF / +26,8 m NGF
Nombre de place de parking (conforme au PLU) (Voir plans et tableau des surfaces en Annexes 2 et 1-4)	38 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

16 Rue Louise à Asnières-sur-Seine
(92)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 17' 42" E Lat. 48° 55' 02" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après cartographie de l'INPN
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après cartographie de l'INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après cartographie de l'INPN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Asnières-sur-Seine est soumise à un arrêté relatif à la réglementation sur le bruit daté du 16/01/2009 (voir l'arrêté en Annexe 11). En phase de chantier, les travaux seront arrêtés entre 20h et 7h, conformément à l'article 3 de l'arrêté. Les engins utilisés seront en bon état de fonctionnement et respecteront les normes en vigueur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les annexes du PLU : liste des bâtiments répertoriés par la commune d'Asnières-sur-Seine et la direction régionale des affaires culturelles (inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie de la DRIEE Ile-de-France (Carmen)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Plan de prévention des risques d'inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine (approuvé le 9 janvier 2004) Pas de plan de prévention des risques mouvement de terrain PPRT : Aucun
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont (voir les tableaux et cartes en Annexe 12) : - A 40 m du projet, BASIAS IDF9204322 - A 60 m, BASIAS IDF9205904 - A 70 m, BASIAS IDF9204182 - A 90 m, BASIAS IDF9206252 - A 190 m BASOL 92.0062
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZRE de l'Albien comprend la commune d'Asnières-sur-Seine mais cette nappe est située bien plus en profondeur par rapport à la nappe alluviale.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données transmises par l'ARS
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie de la DRIEE Ile-de-France (Carmen)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à 3,6 km du projet. Il s'agit de la zone NATURA 2000 ZPS FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis", qui présente une superficie totale de 1157 ha et s'étend sur le département de la Seine-Saint-Denis. Voir fiche NATURA 2000 en Annexe 10
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe : - A 700 m du site n°7193 "Cimetière des chiens et parc de l'île Robinson" - A 1 km du site inscrit n°7100 "Cité-Jardin"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, il est prévu un rabattement de la nappe des alluvions de la Seine pour pouvoir créer les 2 niveaux de sous-sol à usage de parking (voir note technique en Annexe 4). Il n'est prévu aucun prélèvement en phase définitive. De plus, du fait d'une légère trace de solvants dans la nappe, son usage devra être proscrit (voir Annexe 6).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le prélèvement engendrera cône de rabattement autour de la zone de chantier avec un rayon d'action temporaire d'au maximum 600 m (voir note technique en Annexe 4). En phase définitive, l'effet barrage au sein de la nappe engendré par la création de 2 niveaux de sous-sol sera de l'ordre de 7 cm (voir note technique en Annexe 4).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais produits lors de l'excavation du sous-sol ne pourront pas tous être réutilisés dans le cadre de l'aménagement. Selon l'étude de pollution en Annexe 6, les déblais seront évacués en ISDND, en ISDI, ou en carrière sulfatée. Les terrains en place qui présentent uniquement des valeurs élevées en fraction soluble et sulfates pourront être réutilisés sur site ou hors site, dans un milieu géochimique comparable. Les terres qui ne présentent pas d'anomalie pourront être réutilisées sur site ou hors site, après un contrôle exercé par un Maître d'oeuvre spécialisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné le contexte urbain, le projet n'entraînera pas de perturbations ou de dégradations du milieu naturel (voir reportage photographique en Annexe 1-3). D'après la cartographie des trames vertes et bleues de la région Ile-de-France, le projet n'est pas situé dans l'emprise d'une zone spécifique, et n'est donc pas soumis à prescription particulière à ce titre. De plus, le projet comportera 11 arbres (1 arbre / 100 m ² de terrain), 274 m ² de surface paysagère (soit 80% de l'espace libre) et 250 m ² de toitures végétalisées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la distance entre le projet et les sites NATUTRA 2000 (>3,5 km), aucun impact ne sera occasionné par le projet sur ces sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné la distance entre le projet et les sites naturels, aucun impact ne sera occasionné par le projet sur ces sites. Voir la cartographie en Annexe 1-6
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur un site déjà urbanisé (voir plan de l'existant en Annexe 3 et reportage photographique en Annexe 1-3).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 PPRT ont été prescrits sur la commune de GENNEVILLIERS concernant deux dépôts pétroliers, TOTAL et SOGEP/TRAPIL, situés à plus de 2 km du projet. Ainsi, nous n'identifions pas de risque technologique particulier au droit du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine (approuvé le 9 janvier 2004) Le projet est conforme au PPRI (voir § 4.3.2 et note de conformité en Annexe 8). Pas de plan de prévention des risques mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, les eaux d'exhaure du rabattement de nappe seront rejetées vers le réseau d'assainissement, après accord du concessionnaire et après décantation. Une analyse d'eau de la nappe des alluvions est jointe au dossier (Annexe 13). Elle ne révèle pas la présence de pollution de l'eau, mise à part une légère trace de solvants dans la nappe (Annexe 6). En phase définitive, du fait d'une légère trace de solvants dans la nappe, son usage devra être proscrit (Annexe 6). L'assainissement sera de type séparatif et relié au réseau public situé rue Louise. Aucun rejet d'effluent n'est prévu.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il engendrera des déplacements et du trafic pendant la durée des travaux (transport des hommes et du matériel). En phase définitive, les déplacements seront liés à l'activité de commerce (2 locaux) et de logement. Des places de parking seront créées en sous-sol.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	D'après la cartographie calculée du bruit cumulé Route, fer, industries et aéronefs d'Asnières-sur-Seine, le projet est situé à proximité d'une zone de niveaux sonores de 70 à 75 dB (axes D911 et D19 et proximité de la gare Gabriel Péri - voir Annexe 15 / § Façade rue Louise). En phase de chantier, les travaux seront arrêtés entre 20h et 7h. Les engins utilisés seront en bon état de fonctionnement et respecteront les normes en vigueur. En phase définitive, il n'est attendu aucune nuisance sonore particulière.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seules l'utilisation d'une machine de forage pour la réalisation des pointes filtrantes pour réaliser le rabattement et l'utilisation d'une pelle mécanique pour terrasser les 2 niveaux de sous-sols pourront provoquer des vibrations le temps du chantier.</p> <p>Le projet se situe à proximité immédiate de la ligne 13 du métro qui peut provoquer des sensations de vibrations lors du passage des trains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier sera réalisé sur la période diurne.</p> <p>Le projet est localisé en zone urbaine, et ne provoquera pas de pollutions lumineuses particulières.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de travaux, afin de limiter l'émission de poussières et autre rejet dans l'air, les zones de stockage seront couvertes et les bacs de stockage fermés.</p> <p>De plus, un arrosage des pistes de chantier pourra être réalisé pour éviter l'émanation de poussières en période très sèches.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les eaux d'exhaure du rabattement de nappe seront rejetées vers le réseau d'assainissement, après accord du concessionnaire et après décantation. Une analyse d'eau de la nappe des alluvions est jointe au dossier (Annexe 13). En phase définitive, l'assainissement sera de type séparatif et relié au réseau public situé rue Louise. Les eaux accidentelles et eaux de lavage des parkings en sous-sol transiteront par un séparateur d'hydrocarbures à obturation automatique avec dispositif d'alarme et sans by-pass avant rejet d'eaux usées (voir notice VRD en Annexe 9).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent ne sera émis en phase chantier ou en phase exploitation en dehors des eaux usées et des eaux pluviales mentionnées à la ligne précédente.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets liés au chantier seront éliminés conformément à la réglementation en vigueur et selon étude de pollution en Annexe 6.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets seront traités conformément aux règles en vigueur sur la commune d'Asnières-sur-Seine.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les alentours immédiats sont constitués d'immeuble de logements et de la gare Gabriel Péri (métro). La DRAC a été sollicité le 27/11/2018 et a confirmé le 30/11/2018 l'absence de prescriptions. Ainsi, au stade actuel, il apparaît que le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les alentours immédiats sont constitués d'immeuble de logements et de la gare Gabriel Péri (métro). Ainsi, le projet n'est pas susceptible de modifier les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'insère dans le cadre de la rénovation du quartier Voltaire Nord porté par la ville d'Asnières-sur-Seine.

Dans ce contexte de densification, le projet est le premier bâtiment R+6, il donne le La aux futures opérations dans ce quartier (voir Annexe 15).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour le projet nous retiendrons :

- Le projet se situe en zone B du PPRI d'Asnières-sur-Seine. Ainsi, il a été conçu de manière à compenser les volumes et surfaces d'expansion de crues. De plus, il est conforme au PPRI.
- Des parkings seront construits en sous-sols. (voir tableau des surfaces du projet en Annexe 2). Ainsi, il sera nécessaire de rabattre la nappe de manière temporaire. Les eaux d'exhaure du rabattement de nappe seront rejetées vers le réseau d'assainissement, après accord du concessionnaire et après décantation.
- En phase définitive, les sous-sols seront cuvelés jusqu'à la cote +26,8 m NGF (cote casier +29,3 m NGF - 2,5 m, conformément au PPRI). Au-delà les sous-sols seront rendus inondables. Ainsi, aucun prélèvement de nappe n'est prévu.
- L'assainissement du projet sera de type séparatif et raccordé au réseau public situé rue Louise. Le rejet des EP vers le réseau public sera limité via : 80% des espaces libres qui seront paysagers, des toitures terrasses stockantes, une tranchée drainante dans les jardins privatifs, un bassin de rétention étanche de 23 m³ avec débit régulé conformément aux règles en vigueur (voir notice VRD en Annexe 9).
- De manière générale les précautions seront prise en phase de chantier pour éviter les pollutions et nuisances (voir § 4.3.1)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a été conçu de manière à prendre en compte son environnement (architectural, activités, etc.) et les risques identifiés (risque inondation principalement). Etant donné la distance entre le projet et les sites NATUTRA 2000 (>3,5 km), aucun impact ne sera occasionné par le projet sur ces zones.

Malgré un prélèvement en nappe, celui-ci sera temporaire (en phase chantier). Les eaux d'exhaure seront rejetées vers le réseau d'assainissement, après accord du concessionnaire et après décantation. L'analyse d'eau de nappe des alluvions jointe au dossier ne montre aucune pollution particulière, mise à part une légère trace de solvants (Annexes 6 et 13). De plus, de manière générale, toutes les précautions seront prise en phase de chantier pour éviter les pollutions et nuisances (voir § 4.3.1). Ainsi, il n'apparaît pas que le projet ait besoin d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 2 : TABLEAU DES SURFACES DU PROJET ANNEXE 3 : PLAN DE L'EXISTANT ANNEXE 4 : NOTE HYDROGEOLOGIQUE ANNEXE 5 : COURRIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET DES EAUX D'EXHAURE DU RABATTEMENT DE NAPPE ANNEXE 6 : ETUDE DE POLLUTION (GEOLIA, 2017) ANNEXE 7 : COMPENSATION DES SURFACE ET VOLUME DE CRUE ANNEXE 8 : NOTE DE CONFORMITE AU PPRI ANNEXE 9 : NOTICE ET PLANS VRD (RESEAUX EP/EU) ANNEXE 10 : FICHE NATURA 2000 ANNEXE 11 : ARRETE LIE AU BRUIT ANNEXE 12 : TABLEAU ET CARTE DES SITES BASIAS ET BASOL ANNEXE 13 : ANALYSE DE L'EAU DE NAPPE DES ALLUVIONS DE LA SEINE ANNEXE 14 : EXTRAIT DE L'ETUDE G2 AVP - ALEAS GEOTECHNIQUES ANNEXE 15 : DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

13.03.2018

Signature

SARL PROMOBAT

Siège Social : 20/24 avenue de Canteranne

33608 PESSAC CEDEX

Tél. : 05 56 07 47 00

Fax : 05 56 07 47 01

N° SIRET : 410 048 755 00020

N° APE : 4110A

ANNEXE 1-2 : PLAN DE SITUATION

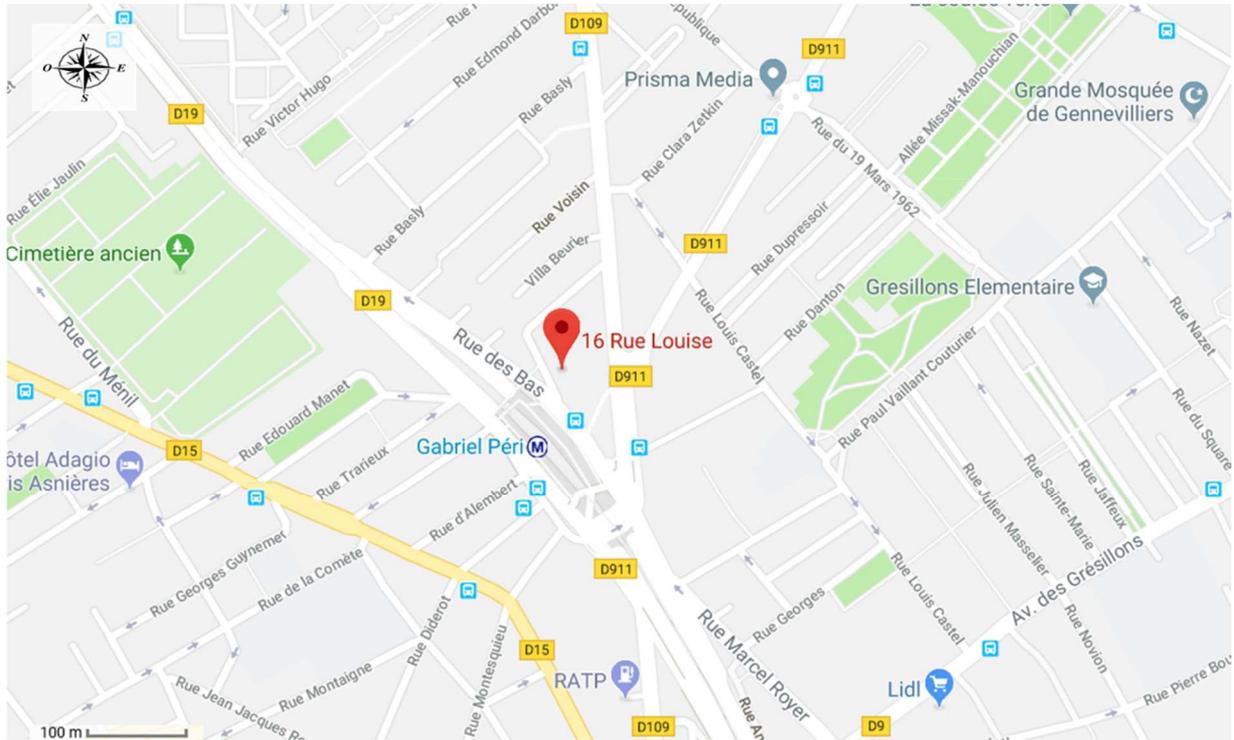


(1) Localisation du projet sur fond topographique au 1/25 000 (IGN)



(2) Localisation du site sur fond orthophotographique et cadastrale (IGN)





(3) Localisation du site sur fond de carte routière (Google maps)



ANNEXE 1-3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux alentours du site le jeudi 01/03/2018. Elles permettent d'apprécier l'environnement proche du site d'étude et de rendre compte de l'état d'urbanisation autour du projet.

La carte ci-dessous permet la localisation géographique des photographies.



(4) Localisation des prises de vues

Remarque :

Due au format de prise de vue panoramique, les lignes droites peuvent être arrondies sur certains clichés.





(5) Photographie 1 : Vue du site depuis le portail



(6) *Photographie 2 : Vue du site depuis le Sud-Est de la parcelle*



(7) Photographie 3 : Vue du site depuis la partie Nord-Ouest



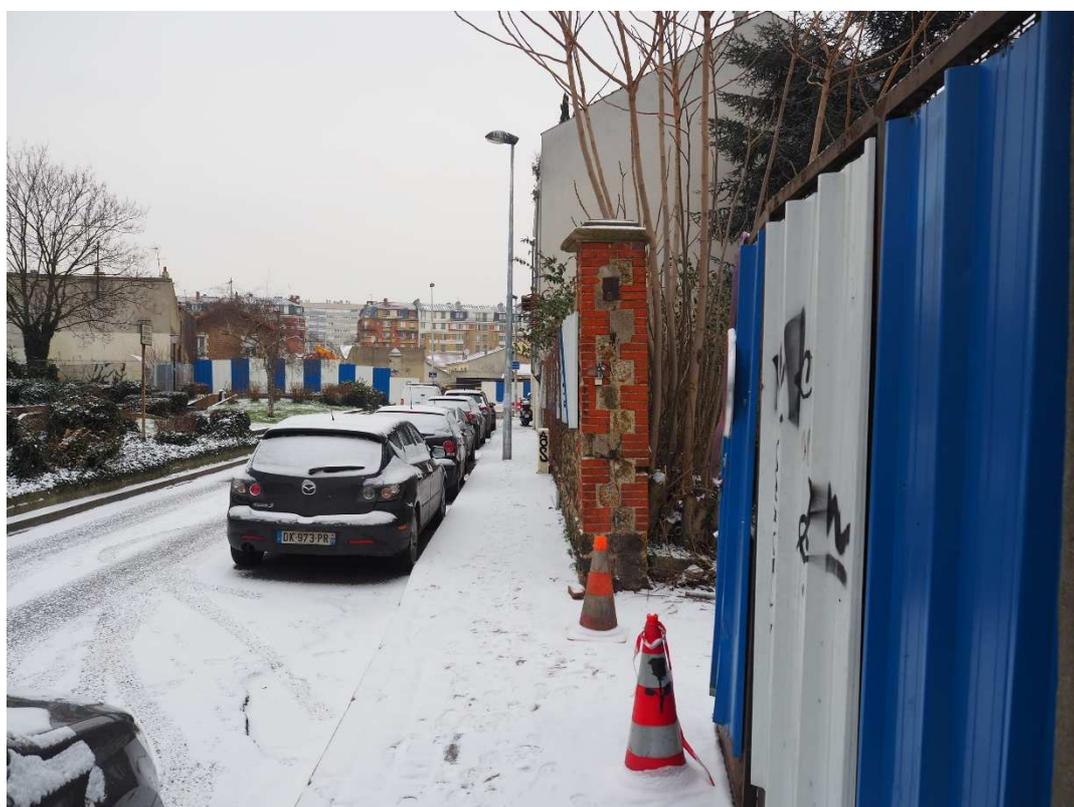
(8) Photographie 4 : Vue du site depuis le centre de la parcelle vers l'accès à la rue Louise



(9) *Photographie 5 : Vue rapprochée du portail depuis la rue Louise vers la gare*



(10) *Photographie 6 : Vue de la rue Louise vers la gare*



(11) Photographie 7 : Vue rapprochée du portail donnant sur la rue Louise



(12) Photographie 8 : Vue de rue Louise depuis la rue des Bas

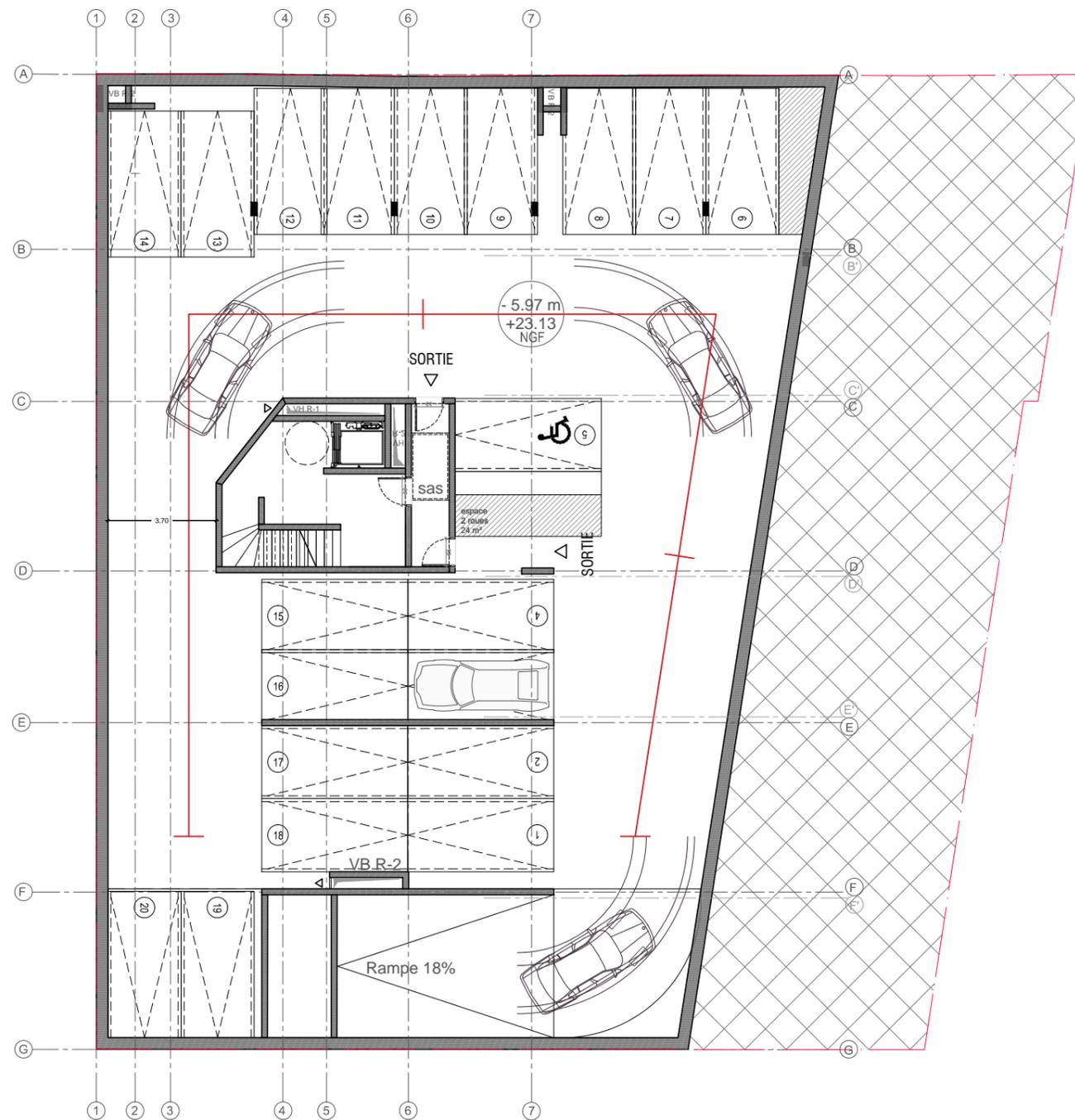




(14) Photographie 10 : Vue panoramique de l'environnement rapproché du projet



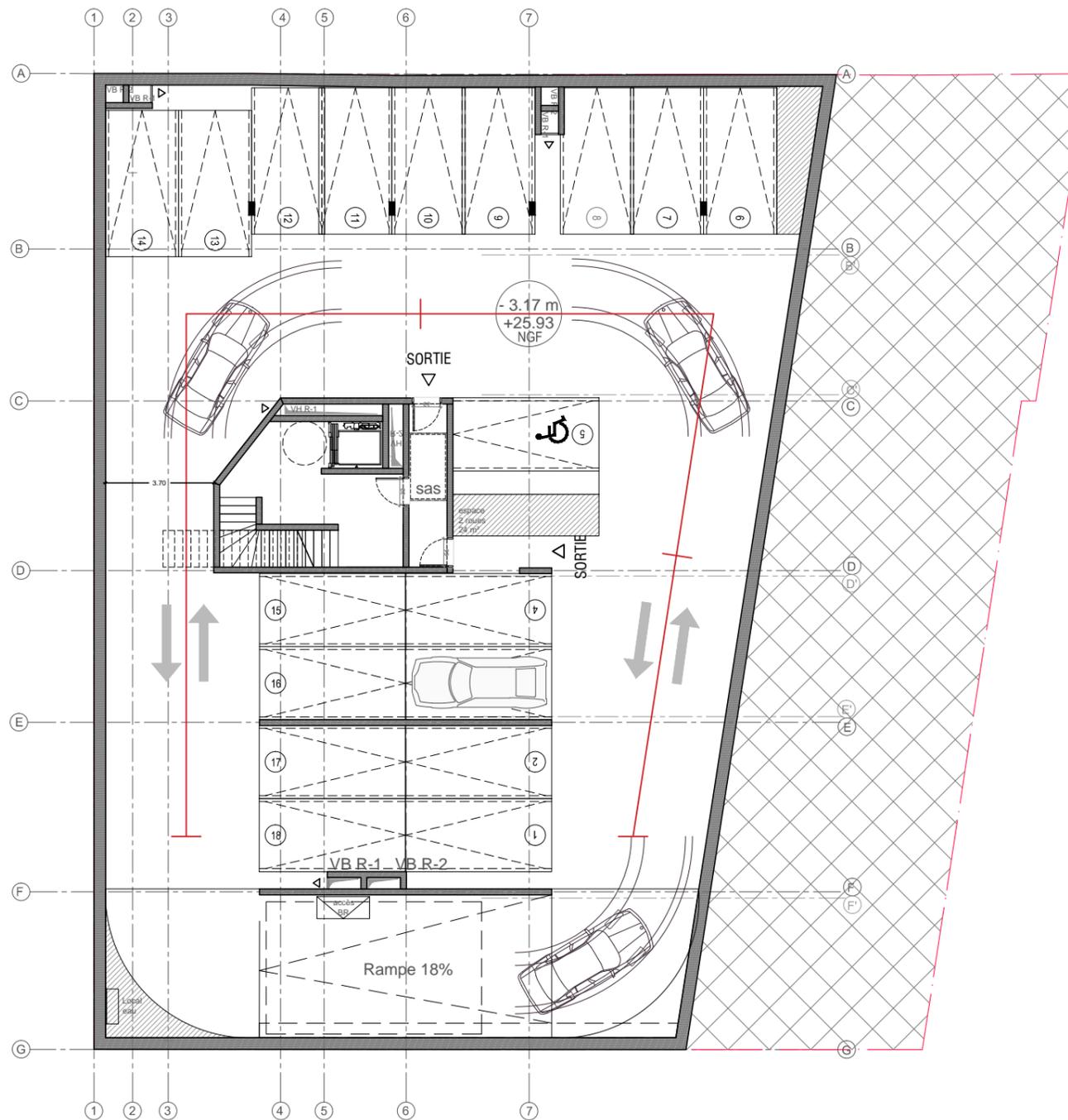
(15) Photographie 1.1 : vue panoramique de la rue Louise permettant de voir la rue des Bas ainsi que de la bouche de métro Gabriel Péri (entourée en rouge)



Niveau R-2

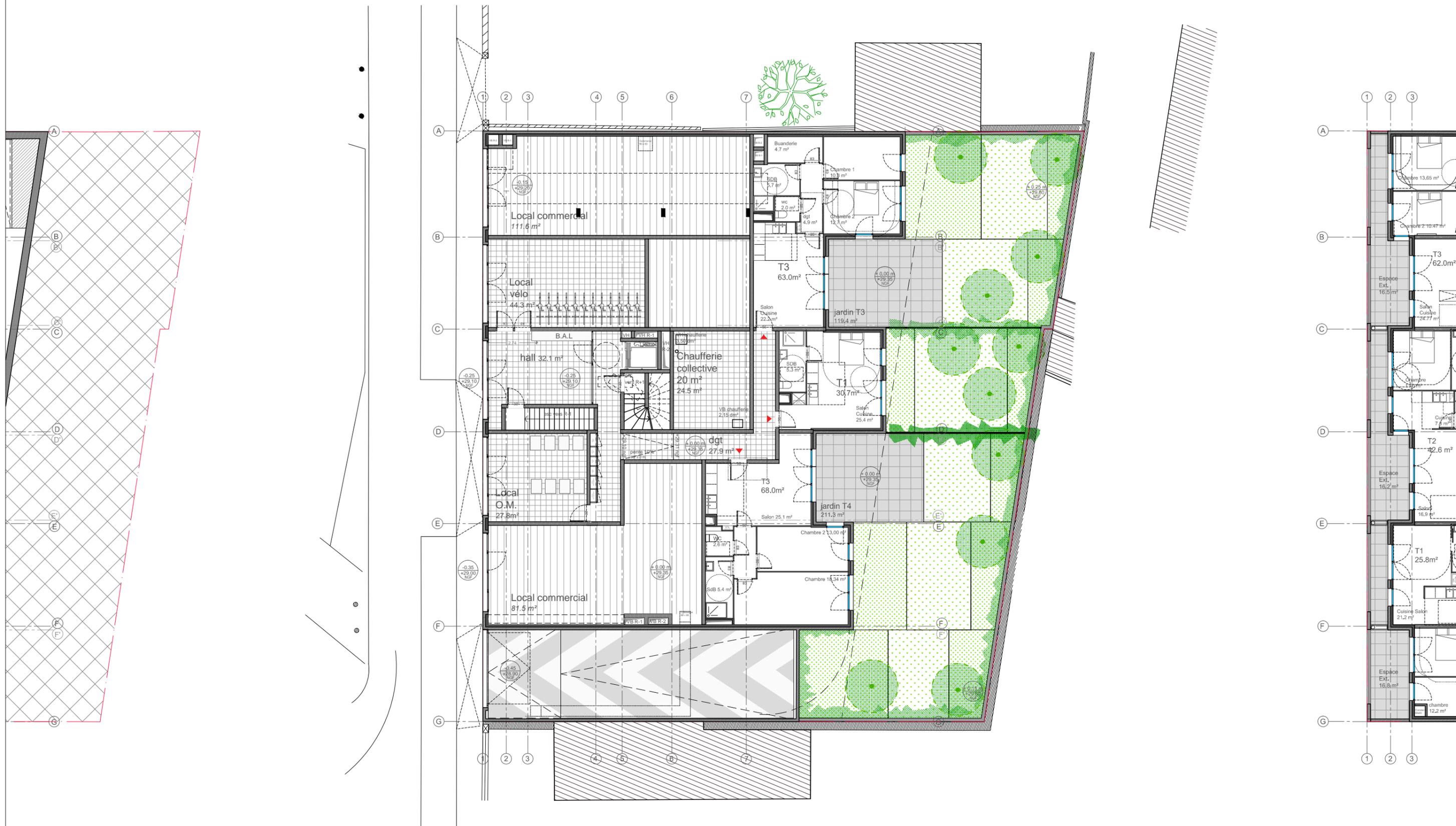
PLAN DE SOUS-SOL R-2

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R-2	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



PLAN DE SOUS-SOL R-1

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R-1	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



RDC

PLAN DE NIVEAU

PICHET PROMOTION
Ville d'Asnières

ARCHITECTE
L'ATELIER SENZU
4, cité Griset
75011 PARIS
T : 06 14 69 48 61
@ : wandrille@ateliersenzu.com

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	RDC	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



Niveau R+1

PLAN DE NIVEAU

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R+1	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



Niveau R+2

PLAN DE NIVEAU

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R+2	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



Niveau R+3

PLAN DE NIVEAU

PICHET PROMOTION
Ville d'Asnières

ARCHITECTE
L'ATELIER SENZU
4, cité Griset
75011 PARIS
T : 06 14 69 48 61
@ : wandrille@ateliersenzu.com

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R+3	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



Niveau R+4

PLAN DE NIVEAU

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R+4	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



Niveau R+5

PLAN DE NIVEAU

PICHET PROMOTION
Ville d'Asnières

ARCHITECTE
L'ATELIER SENZU
4, cité Griset
75011 PARIS
T : 06 14 69 48 61
@ : wandrille@ateliersenzu.com

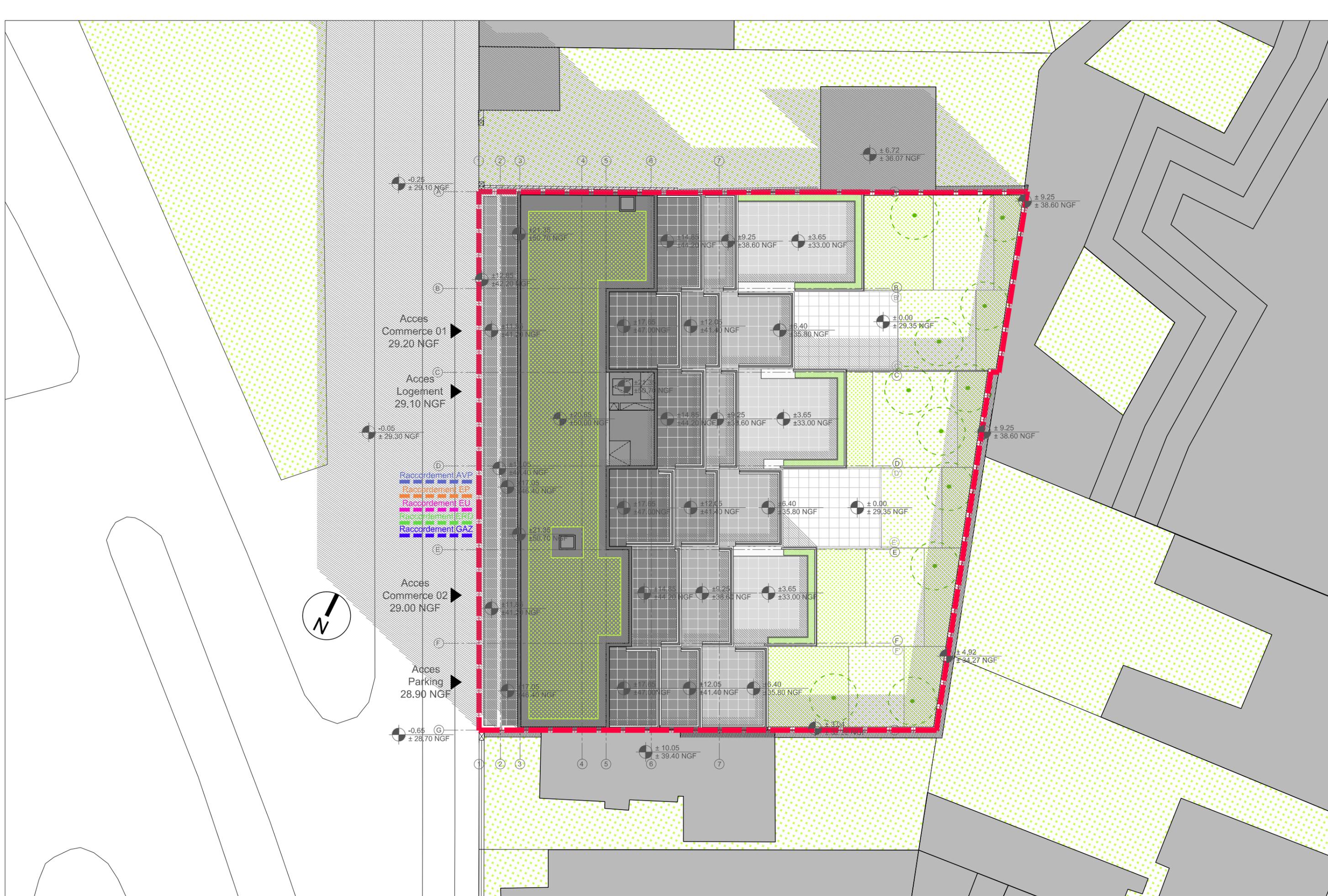
INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R+5	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.



Niveau R+6

PLAN DE NIVEAU

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	R+6	ISO full	1/200	16/10/17	Ces documents sont peut-être reproduits à une autre échelle. Les indications, dimensions, surfaces, matériaux et constitutions des ouvrages, plans et documents sont donnés à titre indicatif et doivent être vérifiés systématiquement. Copyright SARL L'ATELIER SENZU. Tous droits réservés. Tous les contenus sont soumis aux droits d'auteur et autres lois protectrices.

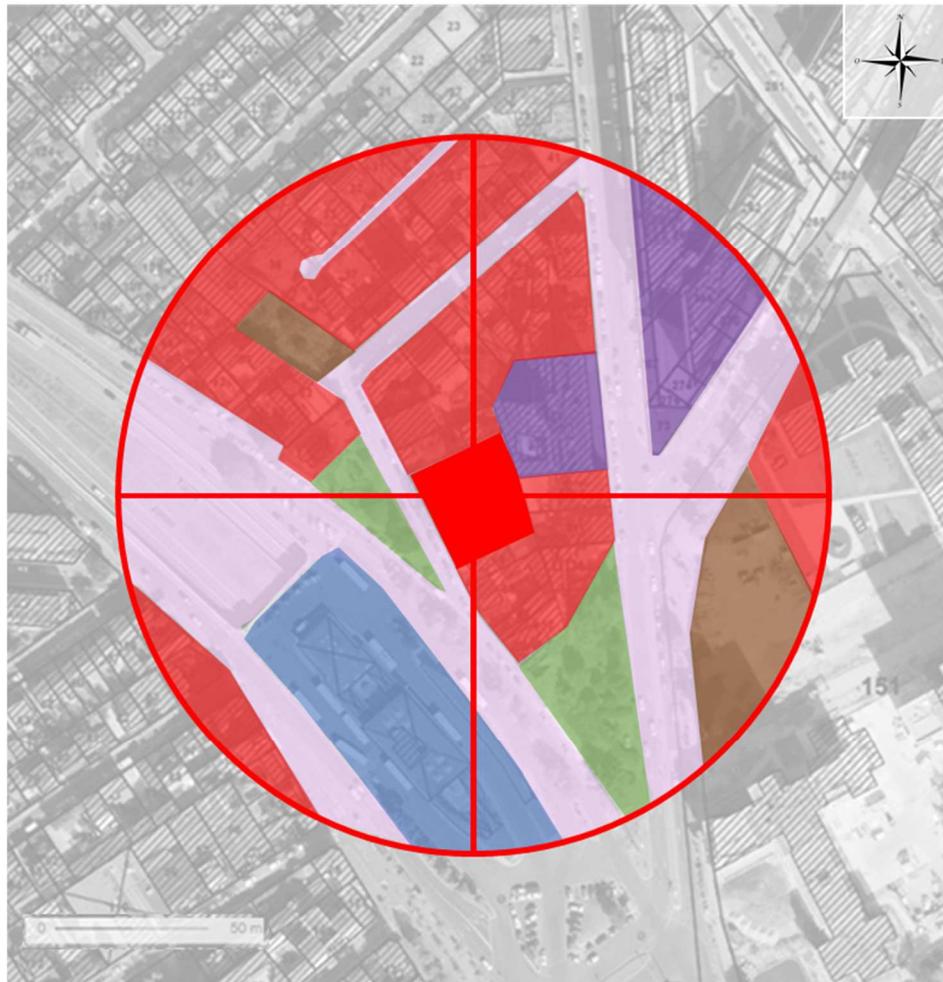


PLAN MASSES

INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE
0	APS	PM	ISO full	1/200	16/10/17

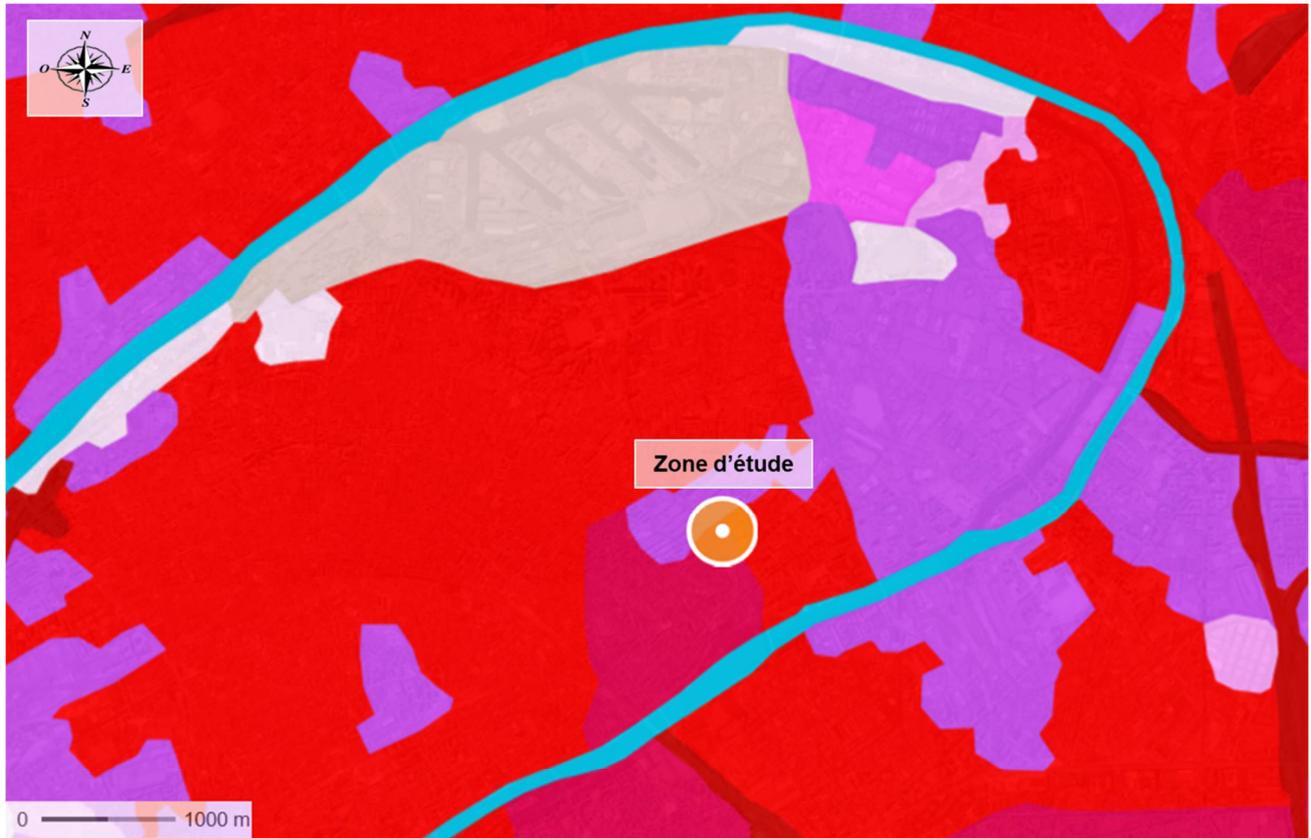


INDICE	PHASE	NIVEAU / N°	FORMAT	ECHELLE	DATE	NOTA
0	APS	toit	ISO full	1/200	16/10/17	



- Zone d'étude
- Logements, et quelques commerces
- Bureaux
- Espaces verts
- Voirie et trottoirs
- Gare de métro Gabriel Péri
- Friche

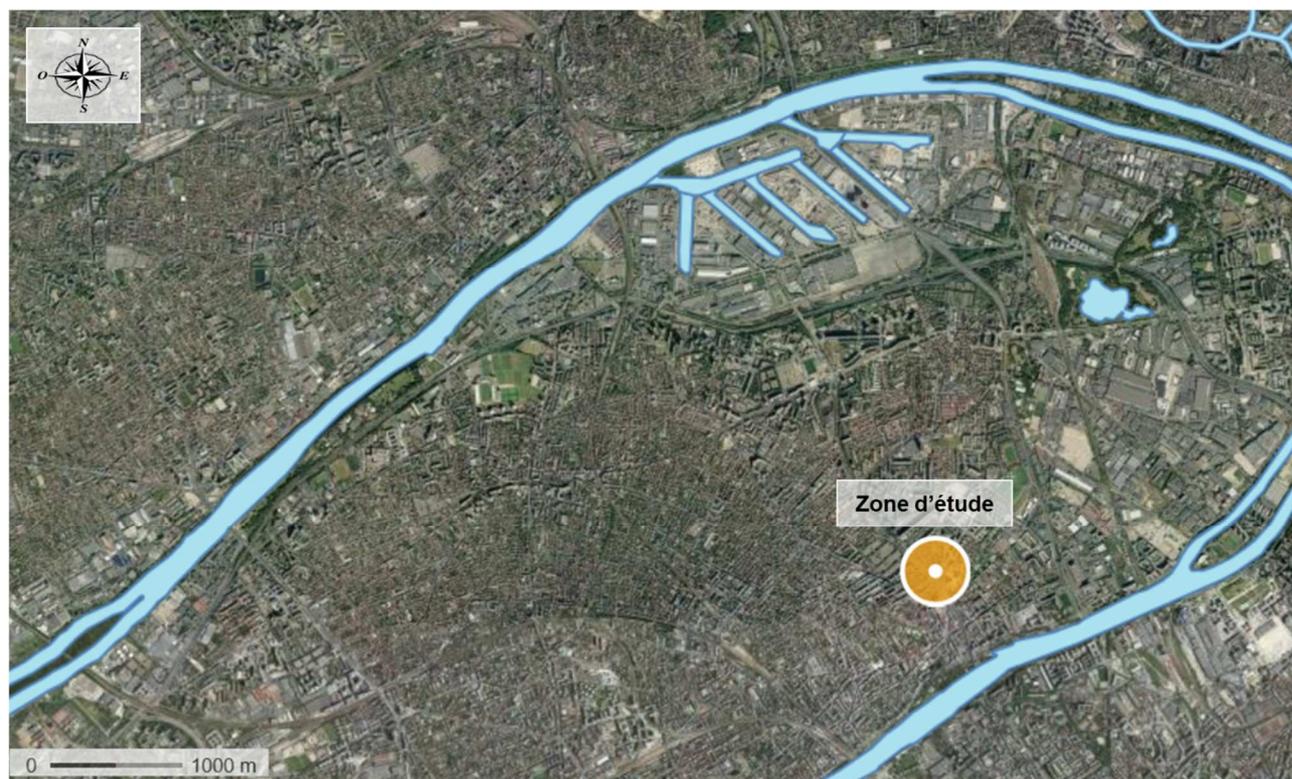
ANNEXE 1-5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|  | 121. Zones industrielles ou commerciales et installations publiques |  | 123. Zones portuaires |
|  | 112. Tissu urbain discontinu |  | 133. Chantiers |
|  | 111. Tissu urbain continu |  | 142. Équipements sportifs et de loisirs |

(16) Occupation des sols. (Corine Land Cover).

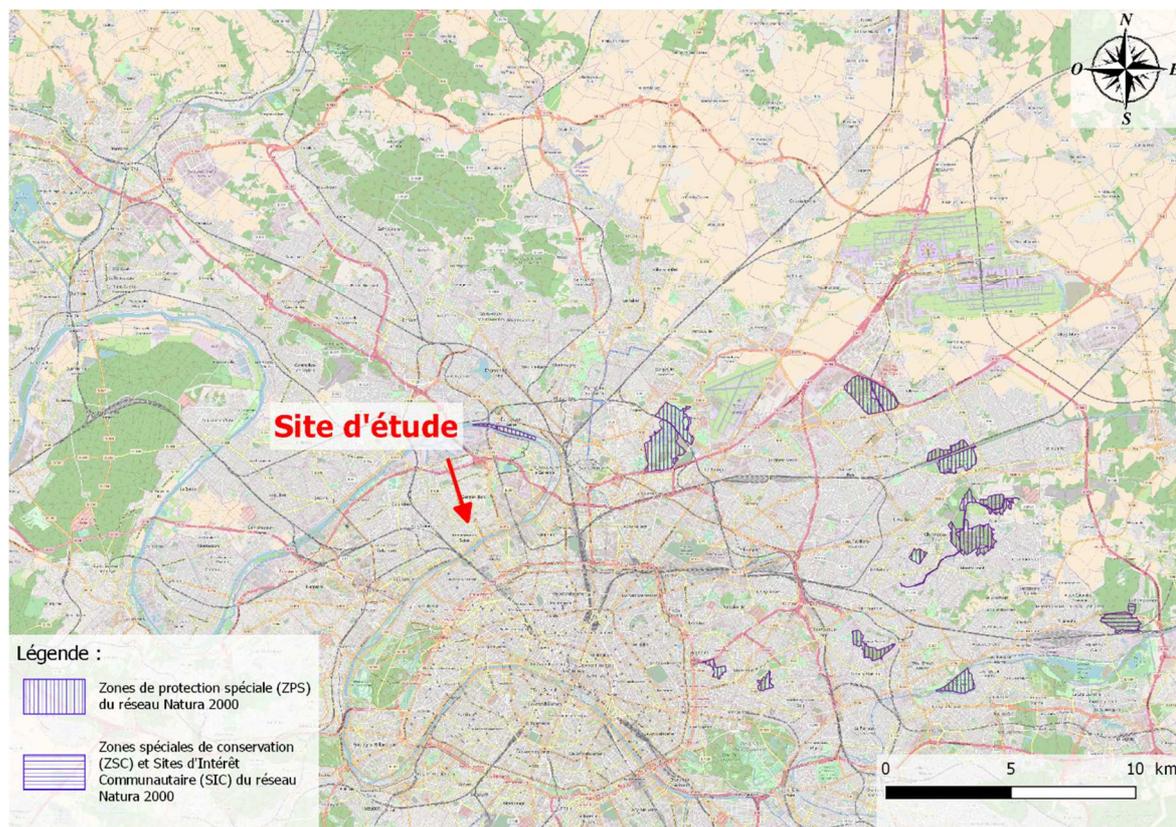




(17) Localisation du projet sur fond orthophotographique et réseau hydrographique (IGN).



ANNEXE 1-6 : CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURELLES AUX ALENTOURS



(18) Localisation de la zone NATURA 2000 la plus proche

